

Conférence sur l'établissement d'une Zone exempte d'armes de destruction massive et de leurs vecteurs au Moyen-Orient (New York, 13 novembre-17 novembre 2023)

Intervention d'ouverture

La France soutient de longue date l'établissement d'une Zone exempte d'armes de destruction massive et de leurs vecteurs au Moyen Orient. Nous sommes convaincus que les approches régionales sont utiles pour progresser sur la voie du désarmement et de la non-prolifération.

La France est depuis longtemps engagée dans la mise en œuvre de la résolution de 1995, tant à titre national qu'en soutien à l'engagement de l'Union européenne sur cette question. L'extrême gravité de la situation au Proche-Orient exige un engagement renouvelé. Mon pays condamne sans équivoque l'attaque terroriste perpétrée par le Hamas le 7 octobre et affirme le droit d'Israël à se défendre dans le cadre du respect du droit international humanitaire. La France exprime aussi sa très vive préoccupation face au nombre de victimes civiles à Gaza, qui s'élève à plusieurs milliers, et face à la grave situation humanitaire. C'est pourquoi le Président de la République a accueilli une conférence internationale sur l'aide humanitaire à la population civile de Gaza, à Paris, le 9 novembre. La France appelle à la mise en œuvre d'une trêve humanitaire immédiate, durable et soutenue et à œuvrer à un cessez-le-feu pour que l'aide parvienne aux populations civiles. La France restera mobilisée avec ses partenaires pour répondre à l'urgence humanitaire, éviter un embrasement régional, lutter sans relâche contre le terrorisme et demander la libération immédiate et sans conditions de tous les otages.

Différents paramètres sont essentiels afin de mener à l'établissement d'une Zone Exempte au Moyen Orient.

Il est d'abord indispensable que le processus soit inclusif, c'est-à-dire qu'il réunisse tous les acteurs de la région, et qu'il permette de bâtir les conditions de confiance nécessaires. En 2019, en 2021, en 2022, et encore cette année, la France a fait le choix de participer, en tant qu'observateur, à cette conférence. Les débats de l'an dernier ont eu des résultats très encourageants, avec l'adoption d'un rapport par consensus et l'appel de la plupart des participants à un processus conduit de manière ouverte, constructive et consensuelle, en laissant la porte ouverte à tous les Etats de la région.

Ensuite, il faut prendre en compte l'environnement régional et les intérêts de sécurité de tous. La France demeure profondément inquiète de l'escalade nucléaire à laquelle se livre l'Iran depuis plus de quatre ans, sans aucune justification civile crédible, et de la poursuite

ininterrompue de ses activités balistiques. Nous appelons l'Iran à mettre un terme à ses activités nucléaires en violation du JCPoA et à coopérer sans plus tarder avec l'AIEA conformément à ses obligations et engagements. Notre objectif reste constant : l'Iran ne doit jamais se doter de l'arme nucléaire. Une solution diplomatique reste le meilleur moyen pour répondre aux préoccupations internationales liées au programme nucléaire iranien.

Troisièmement, le champ du traité doit couvrir l'ensemble des armes de destruction massive, ainsi que leurs vecteurs qui sont aujourd'hui un sujet de préoccupation majeur. Ces dernières années le tabou de l'emploi d'armes chimiques a été brisé à plusieurs reprises. La conférence doit pouvoir traiter ce sujet. Nous condamnons fermement les utilisations répétées d'armes chimiques par le régime syrien, documentées par des mécanismes indépendants et par les équipes de l'OIAC, en dépit de l'adhésion de Damas à la CIAC. Ainsi, en janvier 2023, l'équipe d'enquête et d'investigation (IIT) de l'OIAC, qui travaille de façon indépendante et impartiale, a publié un troisième rapport mettant au jour l'utilisation d'armes chimiques par le régime syrien contre sa propre population.

C'est pour lutter contre cette impunité que la France a mobilisé les Etats parties à la CIAC afin de suspendre en partie les droits et privilèges de la Syrie à l'OIAC lors de la Conférence des Etats parties de 2021, et qu'elle continue de s'investir au sein du Partenariat international contre l'impunité des armes chimiques (PICIAC).

La France est par ailleurs gravement préoccupée par l'usage croissant de vecteurs potentiels d'armes de destruction massive par des acteurs non étatiques. Les transferts de technologies de missiles vers ces acteurs sont prohibés par de nombreuses résolutions du Conseil de Sécurité (1540, 1701, 2231, 2216). Ces transferts menacent les équilibres de la région. Ils doivent impérativement cesser. Nous appelons tous les Etats à adhérer aux directives du MTCR.

Enfin, la Zone exempte doit enfin être effectivement vérifiable. Pour cela, il faut tout d'abord que chacun adhère et mettre en œuvre les principaux instruments de lutte contre la prolifération nucléaire. Cela inclut bien sûr le traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), qui demeure la pierre angulaire des régimes de non-prolifération et de désarmement nucléaires, et, partant de notre architecture collective de sécurité. Cela inclut également le traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), l'adoption du protocole additionnel de l'AIEA et la mise sous garanties de l'AIEA des installations qui n'y sont pas encore soumises. Il faut également que les Etats de la région adhèrent et mettent en œuvre les conventions d'interdiction des armes chimiques et biologiques. Ils pourraient également adhérer au Code de conduite de La Haye contre la prolifération des missiles balistiques.

La France sera pleinement engagée pour poursuivre les échanges. Elle appelle de ses vœux la poursuite d'un processus qui ne ferme la porte à aucun Etat et qui conduise de bonne foi à des discussions constructives.

Je vous remercie./.